



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Présentation des épreuves E5, E6 et E7

Sessions d'Institutionnelles de Lancement
Baccalauréat Professionnel Aménagements paysagers – 2018-2019

Inspection de l'Enseignement Agricole



L'épreuve « E5 »

Cadre de l'épreuve E5

Place dans la certification

- Valide la capacité **C5 Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager.**

Structure

- Épreuve intégrative comprenant des questions relatives à la réalisation de choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager sans référence aux disciplines concernées.

Questionnement

- Questions relevant des champs disciplinaires de la biologie/écologie, des sciences économiques, sociales et de gestion, et des sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers.

Cadre de l'épreuve E5

Périmètre

- Épreuve adossée à l'ensemble des enseignements dispensés dans le module MP1 : ***Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers.***

Forme

- Étude de cas contextualisée exploitant des documents supports.

Cadre de l'épreuve E5

Évaluation

- Questionnement visant à mettre en évidence la capacité d'un candidat à **Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager.**

- **Prise en compte de quatre critères d'évaluation :**
 - ◆ Identification pertinente des éléments et des caractéristiques du contexte.
 - ◆ Proposition d'un choix technique prenant en compte le contexte et la commande.
 - ◆ Explication des choix techniques dans le cadre du contexte et de la commande.
 - ◆ Prise en compte des impacts des pratiques professionnelles dans une perspective agro-écologique.

- Évaluation réalisée à partir d'**une grille critériée* nationale**
 - * un Critère = qualité que l'évaluateur s'attend à trouver dans une production du candidat. Un critère est général et abstrait.

Évaluateurs

- Un enseignant de Sciences et Techniques de l'Aménagement de l'Espace/ Aménagements Paysagers et un enseignant de Biologie – Écologie.

Spécificités de l'épreuve E5

Objectifs principaux :

- Prise en compte de la transition agro-écologique et du développement durable dans le domaine des aménagements paysagers.
- Référence aux cinq principes de la transition agro-écologique.
- Référence aux principales pratiques pouvant être mises en œuvre.

Contenu :

- Présence à équivalence d'acteurs féminins et masculins.
- Questionnement contenant des questions débutant par un verbe d'action, ne comportant qu'un seul verbe d'action, n'incluant pas de données.

Évaluation de l'épreuve E5

Objectifs

- Évaluation visant à apprécier la valeur de la production du candidat.

Modalités

- Indications d'évaluation figurant sur le sujet.
- Barème figurant sur le sujet, ne pouvant en aucun cas être modifié.
- Répartition des questions figurant sur le sujet, ne pouvant en aucun cas être modifiée.
- Répartition disciplinaire des questions n'ayant pas lieu d'être.

Évaluation de l'épreuve E5

Mise en œuvre

- Évaluation valorisant la réussite du candidat.
- Évaluation ne sanctionnant pas les oublis ou les erreurs.
- Évaluation globale, et non parcellaire, de chacun des quatre critères à partir des résultats de l'ensemble des questions.
- Utilisation de toute la palette des notes de 1 à 20.
- Un candidat validant une très grande partie d'un critère, sans forcément que cela représente l'intégralité des questions s'y reportant, se voit allouer le maximum des points.
- Un candidat ne validant un critère que de façon très incomplète, sans toutefois être strictement nulle, se voit allouer un point.
- Attribution d'un **zéro** uniquement si le candidat n'a pas répondu à la totalité des questions relevant d'un critère, ou si la totalité des réponses concernées n'est pas recevable.

Évaluation de l'épreuve E5

Deux outils pour l'évaluation des copies : Les indications de correction destinées aux correcteurs et la grille de correction du candidat.

1 - Les indications de correction :

- permettent aux correcteurs d'évaluer la recevabilité de la réponse du candidat.
- permettent aux correcteurs de compléter la grille d'évaluation du candidat.

Indications de correction destinées aux correcteurs

Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs d'évaluation*	Exemple(s) de réponse(s) possible(s)	Barème
Identification pertinente des éléments et des caractéristiques du contexte				/ W points
Proposition d'un choix technique prenant en compte le contexte et la commande				/ X points
Explication des choix techniques dans le cadre du contexte et de la commande				/ Y points
Prise en compte des impacts des pratiques dans une perspective agro-écologique				/ Z points

* Un indicateur d'évaluation permet d'apprécier l'acceptabilité de la réponse du candidat.

Évaluation de l'épreuve E5

2 - La grille d'évaluation du candidat :

- Permet d'apprécier l'atteinte de chacun des critères par le candidat.
- Est complétée **conjointement** par les deux correcteurs.
- Permet de transcrire l'appréciation en note.
- Est spécifique à chaque candidat.
- Est jointe à la copie.
- Constitue la trace communicable au candidat et/ou à son représentant légal en cas de contestation.

Grille d'évaluation du candidat

Critères d'évaluation	Questions	Appréciations				Résultat du candidat
		--	-	+	++	
Identification pertinente des éléments et des caractéristiques du contexte						/ W points
Proposition d'un choix technique prenant en compte le contexte et la commande						/ X points
Explication des choix techniques dans le cadre du contexte et de la commande						/ Y points
Prise en compte des impacts des pratiques dans une perspective agro -écologique						/ Z points
Commentaires						



L'épreuve « E6 »

L'épreuve E6: *Expérience en milieu professionnel*

Capacité évaluée : C6 - Assurer la conduite d'un chantier

C6-1 organiser un chantier.

C6-2 coordonner le travail d'une équipe restreinte.

Périmètre

- Épreuve est ancrée sur l'expérience vécue en milieu professionnel

Forme de l'épreuve

- Présentation orale 10 minutes + 15 minutes d'interrogation.
- Evaluation à partir de 2 situations vécues pour pouvoir évaluer les C6-1 et C6-2.
- Se conclut sur 2 éléments de diagnostic en terme de DD dont un économique (chiffrage).

La production du candidat

Un ensemble de documents de 15 pages maximum dans lequel il présente deux situations de chantier qu'il a vécues durant les périodes de formation en milieu professionnel du cycle terminal du bac professionnel.

Les deux situations présentées peuvent avoir été vécues dans deux organisations différentes.

Une au moins des situations présentées est relative à un chantier de création.

Pour chacune des situations présentées, le candidat présente les éléments de contexte et de commande, l'organisation du chantier et du travail, ensuite il développe un élément de diagnostic de durabilité (point fort ou point faible).

Une situation fait l'objet d'une appréciation argumentée sur la dimension économique du développement durable fondée en partie sur des éléments chiffrés, l'autre situation fait l'objet d'une appréciation argumentée selon une autre dimension du développement durable.

Le candidat remet son ensemble de documents en 3 exemplaires lors du passage de l'épreuve. Tout candidat sans dossier ne pourra prétendre à être interrogé et par conséquent à présenter l'épreuve E6.

Ensemble de documents remis par le candidat lors du passage de l'épreuve : 15 pages maximum, support de l'oral et seul support autorisé.

L'évaluation de l'épreuve E6

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale critériée.

Le jury s'appuie sur la prestation orale du candidat pour cette évaluation.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers
- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur*.

** l'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve*

Evaluation de l'épreuve E6

Attendus de l'épreuve – critères :

- Pertinence des éléments de contexte et de la commande identifiés pour l'organisation du chantier.
- Maîtrise de l'usage des outils d'organisation de chantier.
- Identification des principes de gestion d'une équipe de travail.
- Identification des points forts et/ou des points faibles de l'organisation du chantier et/ou de la coordination de l'équipe de travail selon deux dimensions du développement durable dont au moins la dimension économique.

Grille d'évaluation de l'épreuve E6

capacité	critère	Indicateur (exemples)	Barème
C 61	Pertinence des éléments de contexte et de commande retenus	Mise en évidence des éléments pertinents concernant : - Eléments de la commande (nature, besoin à satisfaire, ...) - Enjeux liés à la situation - Caractéristiques de l'organisation réalisant le chantier Réglementation applicable - ...	/4
	Maîtrise de l'usage des outils d'organisation de chantier	Prise en compte et usage pertinent des outils et données relatifs à/aux : - Outils de planification, - aléas - moyens humains, matériels, approvisionnements affectés au chantier - Procédures pour les approvisionnements, livraisons - Enregistrement des informations - Sécurité appliquée à la situation (DUERP, autorisations, déclarations) Outils d'analyse des écarts entre prévision et réalisation ... - ...	/7
C 62	Identification des principes de gestion d'une équipe de travail	Prise en compte et usage pertinent des informations et observations concernant : - Composition de l'équipe, facteurs humains - Information, communication sur le chantier - Régulation - Connaissance du droit du travail, des règles de sécurité applicables - ...	/5
C61-62	Identification des points forts et/ou des points faibles de l'organisation du chantier et/ou de la coordination de l'équipe de travail selon deux dimensions du développement durable dont au moins la dimension économique.	Présentation d'un point fort ou d'un point faible au niveau économique pour l'une des situations par rapport au développement durable Présentation d'un point fort ou d'un point faible pour l'autre situation par rapport à une autre dimension du développement durable Argumentation des points forts et/ou faibles présentés par rapport au développement durable. ...	/4



L'épreuve « E7 »

L'épreuve E 7

Extrait de la note de cadrage

... « Les candidats sont évalués lors de **situations d'évaluation de pratiques professionnelles** qui se déroulent sur l'établissement, ou sur chantiers éventuellement extérieurs à l'établissement.

Les situations pratiques d'évaluation sont choisies à partir du **référentiel professionnel**.

Les situations de pratique professionnelle supports de l'évaluation peuvent comporter une partie collective de réalisation des travaux mais **l'évaluation des candidats reste individuelle.** »...

L'épreuve professionnelle E 7 pour les candidats bénéficiant du Contrôle en Cours de Formation (C.C.F)

CCF	Capacités à certifier	Modalités	Coefficients	Modules
CCF 1	<p>C7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal</p> <p>C7.1 : réaliser des travaux de préparation et de mise en place des végétaux</p>	<p>Pratique professionnelle (1h à 1 h 30) 2/3 de la note et écrit (30') 1/3 de la note</p>	1,5	MP 3 MP 4 MP 5
CCF 2	<p>C7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal</p> <p>C7.2 : réaliser des travaux d'entretien de la végétation</p>	<p>Pratique professionnelle avec explicitation (1 h 30 à 2h)</p>	1,5	
CCF 3	<p>C8 : Mettre en place des infrastructures des aménagements paysagers</p>	<p>Pratique professionnelle avec explicitation (2 h à 3h)</p>	1,5	
CCF 4	<p>C9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</p>		0,5	MAP

L'épreuve professionnelle E 7 pour les candidats « hors C.C.F. »

Pour un candidat « hors C.C.F. », l'épreuve E 7 prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques à partir d'**au moins 5 fiches d'activités** rédigées par le candidat.

Elle a une durée totale de **30 minutes**.

C.C.F. N°1 = E7.1

Description de l'épreuve : pratique professionnelle et écrite

s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée d'implantation de végétaux

Capacité visée

C7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal

C7.1 : réaliser des travaux de préparation et de mise en place des végétaux

Champs de Compétences	SPS	Finalités
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none">- Préparation des sols et supports- Choix et implantation des végétaux	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique

Les attendus de l'épreuve

- Evaluer la mise en œuvre et la qualité des opérations (pratique professionnelle de 1 h à 1 h 30 maximum)

- Lors de la préparation de l'espace de plantation
- Lors de la plantation

- Evaluer la justification des opérations mises en œuvre lors de la pratique (écrit = 0 h30)

- au regard du contexte, de la végétation et de la faune en place et des végétaux à implanter

C.C.F. N°2 = E7.2

Description de l'épreuve : pratique professionnelle avec explicitation

s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée d'entretien de la végétation

Capacité visée

C7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal

C7.2 : réaliser des travaux d'entretien de la végétation

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none">- Taille, tonte , arrosage ...- Diagnostic de l'état des végétaux et protection	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique

Les attendus de l'épreuve

Evaluer (pratique professionnelle avec explicitation : 1 h 30 à 2h maximum) à travers :

- La préparation et la mise en œuvre en sécurité des machines ou matériels d'entretien dans une perspective de durabilité ;
- Le raisonnement des opérations au regard de la végétation à entretenir dans une perspective de durabilité ;
- La réalisation des opérations d'entretien.

C.C.F. N°3 = E7.3

Description de l'épreuve : pratique professionnelle avec explicitation

s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée d'installation ou d'entretien d'infrastructures

Capacités visées

C8 : Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager

C8.1 : Réaliser des travaux de préparation et de mise en place d'infrastructures

C8.2 : Réaliser la mise en place et l'entretien des circulations et des réseaux

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place et entretien d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none">- Terrassement- Constructions paysagères- Pose de réseaux	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

Les attendus de l'épreuve

Evaluer (pratique professionnelle avec explicitation : 2 h à 3 h maximum) à travers :

- le choix, la préparation et la mise en œuvre en sécurité des matériels et équipements dans une perspective de durabilité ;
- le raisonnement des opérations mises en œuvre dans une perspective de durabilité ;
- la réalisation des travaux de préparation, de mise en place ou d'entretien d'infrastructures (incluant circulations et réseaux) en sécurité et dans le respect de la réglementation.

C.C.F. N°4 = E7.4

CCF N°4

Ce CCF est relatif à la capacité **C9 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers**. Les enseignements professionnels du module d'adaptation professionnelle (MAP) et éventuellement les stages et périodes de formation en milieu professionnel concourent à l'atteinte de cette capacité.

La modalité d'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs du module d'adaptation professionnelle proposés par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique.